

SEANCE DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 18 décembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DEVAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian LEVEL.

Présents : Christophe DAGOUNEAU ; Sophie CHAIZY ; Véronique NEXON ; Christian LEVEL ; Frédéric ROY ; Cyril RENARD ; Tyfanie TISSIER ; Stéphane DURAND.

Absents excusés : Leititia LANCON donne pouvoir à Christian LEVEL
Frédéric MAILLAULT donne pouvoir à Christian LEVEL

Absente : Françoise BARRAUD

Secrétaire de séance : Christophe DAGOUNEAU

Convocation du : 14/12/2020

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 octobre 2020

Monsieur Christian LEVEL, Maire, ouvre la séance en demandant aux membres du Conseil Municipal, s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 30/10/2020.

Le conseil municipal approuve ledit compte rendu à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

- Changement du moteur de la cloche

Le conseil Municipal donne son accord pour le rajout de ce point

II. DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre une décision modificative, pour pouvoir procéder aux dernières écritures comptables ; le montant du Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales n'était pas connu à l'élaboration du Budget Primitif.

De plus, afin de permettre le remboursement de la caution du Garage à Monsieur MARTIN, il convient de faire les virements de crédits suivants

CHAPITRE	COMPTE	SENS	MONTANT
014	739223	D	+ 1 000.00€
011	615221	D	- 1 000.00€
16	165	D	+ 300.00€
16	165	R	+ 300.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter cette décision modificative

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

III. PLAN DE FINANCEMENT DETR « SECURISATION DES ECOLES »

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour le dossier « Sécurisation des écoles »

	MONTANT H.T	%
<u>DÉPENSES</u>		
SIGNANET	5 584,00 euros	100
TOTAL DÉPENSES :	5 584,00 euros	100
<u>RESSOURCES</u>		
SUBVENTION :		
Autres financements (à préciser) :		
DETR	4 467,20 euros	80
Autofinancement :	1 116,80 euros	20
TOTAL RESSOURCES :	5 584,00 euros	100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de valider ce plan de financement
- Autorise le Maire à faire la DETR correspondante
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

IV. TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

Dans le cadre de la mise en conformité de la gestion du cimetière, il convient de définir les différents tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021 pour celui-ci.

Concession trentenaire	300.00€
Concession cinquantenaire	500.00€
Case de columbarium trentenaire	300.00€
Case de columbarium cinquantenaire	500.00€
Taxe d'inhumation	25.00€
Taxe d'exhumation	25.00€
Dépôt d'une urne dans le columbarium	25.00€
Scellement d'une cave urne sur un caveau	25.00€
Inhumation d'une urne dans un caveau	25.00€
Dispersion de cendres (jardin du souvenir)	25.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter cette proposition pour une mise en place au 1^{er} janvier 2021

Pour : 10

Contre :0

Abstentions :0

V. APPROBATION DU REGLEMENT DE CIMETIERE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le règlement du cimetière proposé afin de permettre une gestion conforme de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

VI. APPROBATION DU PLAN DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le Plan de Sauvegarde proposé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

VII. CONVENTION ETAT-MAIRIE POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES AU REPRESENTANT DE L'ETAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

VIII. CREATION D'UN POSTE D'AJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Afin de pouvoir procéder à la stagiairisation de l'agent communal à compter du 1^{er} janvier 2021, il convient de créer un poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- De créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021
- De supprimer le poste d'Agent d'Entretien à temps non complet créé au 01/01/2001 (30h/semaine)

Pour : 10

Contre :0

Abstentions :0

IX. CHANGEMENT DU MOTEUR DE LA CLOCHE DE L'EGLISE

Suite à l'entretien annuel des cloches de l'église où il a été constaté que le moteur de la cloche est défectueux ; il convient donc de procéder à son remplacement dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire présente le devis pour le remplacement du moteur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- D'accepter le devis présenté par l'entreprise HEUR'TECH pour un montant de 1 252.80 €TTC qui seront imputés au compte 2188.

Pour : 10

Contre :0

Abstentions : 0

X. QUESTIONS DIVERSES

Mme LOPES-VIEIRA a adressé un courrier à Monsieur le Maire afin de connaître les modalités d'achat d'une concession au cimetière de Devay. Monsieur le Maire la contactera pour lui proposer l'achat d'une concession.

Des devis concernant l'achat d'un logiciel de gestion du cimetière ont été présentés aux membres du Conseil Municipal. La décision sera prise en début d'année 2021.

Monsieur Christophe DAGOUNEAU a présenté son projet de construction d'une bergerie sur son terrain.

Des estimations de valeur du garage « MARTIN » et du presbytère ont été réalisées et ont été réceptionnées. Elles ont été présentées aux membres du Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h00.

Le Président

Le secrétaire

Les membres